

Enquête publique complémentaire à titre de régularisation de la procédure d'instruction relative à la demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de roches massives, d'une installation de traitement de matériaux et d'une aire de transit de produits minéraux à ANGLEFORT, lieux-dits « Combe Debost », « Combe d'Enfer » et « Combe Masson », présentée par la SAS Carrières de Saint-Cyr.

Observations du public déposées sur la boîte fonctionnelle (pref-environnement@ain.gouv.fr) de la préfecture

Journée du 22 juin 2022

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] CARRIERES DE SAINT CYR / avis d'enquête publique

Date : Wed, 22 Jun 2022 11:30:07 +0200 (CEST)

De : brigitte maire <mairie@serrieres-en-chautagne.fr>

Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr <pref-environnement@ain.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je n'en dirais pas davantage qu'à l'époque de la première enquête publique si ce n'est qu'aujourd'hui nous pouvons malheureusement que*constater la réalité des impacts sonores et visuels.*

Personne n'a pris en compte nos alertes à l'époque. Force est de constater que nous avons laissé une carrière s'installer principalement pour les besoins de nos voisins suisses. Qui, eux, savent préserver leurs paysages et leur environnement.

Tout cela pour des intérêts financiers privés !

Il m'est impossible de défendre une carrière qui est nuisible sur tous les plans et qui de surcroît va à l'encontre de toute considération environnementale.

Je souhaite donc que de nouvelles études d'impacts soient menées par des organismes dont l'indépendance n'est plus à prouver.

En vous remerciant d'avance de la prise en considération de ma demande, je vous présente mes sincères salutations,
bien à vous

Brigitte TOUGNE-PICAZO
Maire de Serrières-en-chautagne
+33(0)6 67 55 53 51